

BE-A0523\_711350\_709930\_FRE

Inventaire des archives des hôpitaux de  
Saint-Abraham (dit aussi de Saint-Jean-  
Baptiste), de Saint-Guillaume et des  
Saccites, et du béguinage du Cheval Bai,  
situés à Liège / Françoise Lecomte,  
Bruxelles.



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Recommandations pour l'utilisation.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Hopital Saint Abraham.....	5
Beguinage Du Cheval Bai.....	6
Eglise Saint-Jean-Baptiste.....	6
Hopital Des Freres Saccites.....	7
Hopital Saint-Guillaume.....	7
Compétences et activités.....	8
Hopital Saint Abraham.....	8
Eglise Saint-Jean-Baptiste.....	8
Organisation.....	8
Hopital Saint Abraham.....	8
Beguinage Du Cheval Bai.....	10
Eglise Saint-Jean-Baptiste.....	10
Archives.....	11
Historique.....	11
Acquisition.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	15
Hôpital de Saint-Abraham dit aussi de Saint-Jean-Baptiste (Liège).....	15
3 - 4 Stock, 1281-1691.....	15
13 - 17 Cour des tenants, 1511-1766.....	15
19 - 26 Recès, 1609-1794.....	16
27 - 40 Baux, 1468-1795.....	16
42 - 131 Rentes-trescens, 1547-1798.....	17
132 - 138 Cens et chapons, 1542-1622.....	20
139 - 146/BIS Rentes en vin, 1452-1737.....	21
147 - 187 Comptes généraux, 154 - an XI.....	21
188 - 199 Journal des recettes des rentes et trescens, 1681-1791.....	23
200 - 205 Manuel des recettes, 1721-1781.....	24
208 - 212 Restances, 1636-1793.....	24
213 - 217 Registres aux requêtes et grâces, 1655-1793.....	24
Liasses.....	25
247 - 248 Actions contre débiteurs, 1690-1737.....	26

---

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Hôpital de Saint-Abraham dit aussi de Saint-Jean-Baptiste (Liège)

Période:

1240 - 1816

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.5536

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 556
- Etendue inventoriée: 18.5 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

---

Consultation et utilisation

*RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION*

L'inventaire est précédé par une table des matières et clos par une table des noms de lieux et de personnes.

Histoire du producteur et des archives

### *PRODUCTEUR D'ARCHIVES*

### HISTOIRE INSTITUTIONELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

### *HOPITAL SAINT ABRAHAM*

Cet hôpital était connu sous deux vocables: d'abord hôpital Saint-Jean-Baptiste, nom du saint auquel l'église paroissiale toute proche était dédiée, ensuite hôpital Saint-Abraham à partir de 1423

<sup>1</sup>

jusqu'à la fin de son existence.

Il était situé rue Féronstrée à Liège dans la partie comprise entre la rue Potiérue et la rue Saint-Jean-Baptiste.

À côté de lui vers la rue susdite était accolés le béguinage du Cheval Bai et l'église Saint-Jean-Baptiste.

Ces trois établissements étaient établis extra-muros par rapport à la cité, non loin de la porte Hasseline. Ils étaient régis par la cour de l'hôpital.

La création de cet établissement hospitalier est antérieure à 1189, date à laquelle "Le Chapitre de Sainte-Croix déclare que le droit de patronat et de collation de l'église Saint-Jean-Baptiste appartient aux maîtres de l'hôpital... "

<sup>2</sup>

À l'origine, l'immeuble comprenait deux salles, une pour les hommes, une pour les femmes, une chambre pour le chapelain, une chapelle dédiée à Sainte-Elisabeth, une cuisine et d'autres pièces. Quant au grand entrepôt, greniers, caves et remises, ils étaient, en grande partie, loués.

Après le sac de Liège par Charles le Téméraire en 1468, il y eût une destruction partielle du bâtiment et malheureusement aussi des archives.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'établissement menaçait ruine. La construction d'un nouvel hôpital eût lieu fin 1670.

La nouvelle maison de deux étages, d'architecture classique et sévère, se composait de neuf chambres, d'une chapelle dédiée à Sainte-Elisabeth, d'une salle pour les délibérations de la cour de l'hôpital, d'une autre pour le receveur et la conservation des archives, d'une cuisine, d'une brasserie et de toutes

---

1 A.É.L., Hôpital Saint-Abraham, charte n°18.

2 PONCELET (Édouard), Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège, t. I, Bruxelles, 1911, p. 20-21.

autres pièces nécessaires à ce genre d'établissement.

En 1802, Saint-Abraham devint un asile de bienfaisance pour mendiants et en 1834, le siège de l'administration des Hospices Civils. En 1837, le premier étage fut loué à l'Académie Royale des Beaux-Arts.

En 1842, l'immeuble fut racheté à la Commission des Hospices Civils, diverses classes de dessin s'y installèrent pour un demi siècle, ensuite ce fut l'établissement des bureaux de population, des affaires de milice, école de tannerie et de peintres en bâtiments.

La grande bâtisse, devenue insalubre et dangereuse, fut abattue en 1963.

### *BEGUINAGE DU CHEVAL BAI*

Il fut fondé au XIIIe siècle par un certain Renier de Chevalbai qui apparaît comme témoin dans une charte de la collégiale Saint-Martin datée du 18 mars 1277 (N.S.)

3

Au cours du temps, l'hôtel du fondateur fut remplacé par treize maisons.

Sous le Régime français, le béguinage du Cheval Bai devint la propriété de la Commission des Hospices civils qui le revendit à des particuliers.

### *EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE*

L'église Saint-Jean-Baptiste, voisine directe du Cheval Bai, était située au coin de la rue Féronstrée et de la rue Saint-Jean-Baptiste.

L'édifice roman antérieur à 1189 connut bien des vicissitudes, l'autel majeur et la tour furent détruits, en 1468, lors du sac de Liège par Charles le Téméraire. Au XVIe siècle, l'église fut reconstruite en style gothique, c'était paraît-il, un des plus belles de la Cité Ardente. En 1691, suite à un bombardement français, elle fut réédifiée et consacrée en 1705. Le 17 août 1789, lors de la Révolution Française, elle fut profanée puis démolie.

Parmi les pièces maîtresses de l'église Saint-Jean-Baptiste, citons une "sedes sapientiae" de la première moitié du XIIIe siècle conservée actuellement au Musée d'Art Religieux et d'Art Mosan rue Mère-Dieu à Liège, deux statues en bois de la vierge et de saint-Jean, oeuvres de Jean Del Cour du XVIIe siècle qui se trouvent maintenant dans la cathédrale Saint-Paul de Liège, une statue en

---

3 SCHOONBROODT (J.-G.), Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Martin à Liège, Liège, 1871, p. 27, n° 95.

argent de Saint Roch réalisée par l'orfèvre Henri de Flémalle conservée à présent dans l'église Saint-Jacques de Liège. Le retable du maître-autel fut peint par Englebert Fisen.

La paroisse de Saint-Jean-Baptiste s'étendait sur trois grands quartiers: Hors Château, Féronstrée et quai de la Batte. Elle subsista du XIIe siècle jusqu'en 1801.

Elle était une des plus peuplées de Liège: environ 2.000 habitants dans la deuxième moitié du XVIIe siècle; 369 logements en 1650 et 301 maisons en 1791.

### *HOPITAL DES FRERES SACCITES*

L'hôpital des frères saccites était situé à Liège à l'angle de la chaussée Saint-Léonard (côté droit) et de l'actuelle place Maghin.

Qui étaient les frères saccites, appelés communément sacs, sais ou sesses? Ils appartenaient à l'Ordre religieux dit de la Pénitence de Jésus-Christ, ils menaient une vie austère et portaient un habit analogue aux capucins avec aux pieds des sandales de bois.

L'hôpital des saccites soignait les malades et hébergait les étrangers. Son existence fut éphémère: du XIIIe au XIVe siècle. Après quoi, il fut incorporé à l'hôpital Saint-Abraham.

### *HOPITAL SAINT-GUILLAUME*

L'hôpital Saint-Guillaume, fondé par Guillaume Gillar delle Cange en 1329, était établi à Liège à l'extérieur de la porte Sainte-Walburge.

Il était indispensable d'être bourgeois de la cité pour y être admis.

Son activité intérieure n'a pas laissé de traces et son existence prit fin à la fin du XVIe siècle.

À partir de cette époque, on ne sait ni pourquoi, ni comment, ses revenus furent transcrits dans 119 registres de comptabilité de l'hôpital Saint-Abraham avec d'autres pièces.

## COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

### *HOPITAL SAINT ABRAHAM*

Saint-Abraham est avant tout une fondation laïque gérée uniquement par les propriétaires paroissiens de Saint-Jean-Baptiste et destiné exclusivement à s'occuper des malades et blessés étrangers "passants et repassants".

Qui étaient admis à l'hôpital? Seulement des malades et des blessés étrangers "passants et repassants" qui dès leur entrée devaient décliner leurs identités ou fournir des pièces équivalentes et être soumis à un examen médical pratiqué par le médecin de garde. Étaient impitoyablement refusés, les patients incurables ou atteints de petite vérole, gale ou teigne, de même que les femmes enceintes.

Les morts étaient enterrés au cimetière du Bayard situé non loin de Saint-Abraham

4

.

L'établissement hospitalier hébergeait éventuellement des pauvres et des soldats à condition que ceux-ci paient sur leurs soldes.

Quant aux enfants trouvés, après enquête, ils étaient placés soit chez des nourrices, soit chez des bonnes personnes de la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

### *EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE*

La paroisse de Saint-Jean-Baptiste avait un rôle primordial: nomination du curé, fait rarissime dans nos régions, choix des béguines du Cheval Bai, élection des maîtres et maîtresses de l'hôpital Saint-Abraham. En fait, c'était un "exemple rare d'une communauté où toutes les fonctions principales étaient conférées par le suffrage populaire"

5

.

## ORGANISATION

### *HOPITAL SAINT ABRAHAM*

La gestion de l'hôpital Saint-Abraham incombait uniquement aux propriétaires,

4 A.É.L., Hôpital Saint-Abraham, charte n° 45.

5 LAHAYE (Léon), La paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Liège, dans le Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, t. XXII, Liège, 1930, p. 6.



paroissiens de Saint-Jean-Baptiste. En étaient exclus les étrangers à la paroisse, les excommuniés, les illettrés et les usuriers.

À la tête de l'établissement, il y avait deux maîtres, puis après 1303, quatre maîtres et quatre maîtresses, leurs épouses, désignés pour deux ans.

L'élection se faisait à deux degrés: les gens de lignage choisissaient six personnes parmi les gens de métier, et, les gens de métier choisissaient six personnes parmi les gens de lignage. Ce jury ainsi constitué, élisait parmi l'assemblée des paroissiens propriétaires, les quatre directeurs et leurs épouses.

Ces élections ne se firent pas sans peine, il y eut des trafics d'influence, des manoeuvres frauduleuses et des pots-de-vin.

Plus tard, en 1633, la querelle entre les chiroux, partisans du prince, et les grignoux, partisans du peuple envenima les élections. En effet, les grignoux voulaient que les citains de Liège et du pays puissent avoir accès en tant que malades ou blessés à l'hôpital Saint-Abraham. Lequel, rappelons le s'occupait spécialement des étrangers.

L'autorité des quatre maîtres s'étendait aux quatre maîtresses, leurs épouses, médecin, chirurgien, apothicaire, chapelain de l'hôpital, receveur, servantes et serviteurs hospitaliers, boulanger et brasseur.

Tout ce personnel élu devait jurer d'observer le règlement de Saint-Abraham. Certains étaient nommés à vie comme le receveur, d'autres pas. Chacun remplissait des fonctions bien définies.

De la juridiction des maîtres dépendait également la cour des tenants, composée d'un mayeur et des tenants élus à vie parmi les propriétaires paroissiens de Saint-Jean-Baptiste.

Ils étaient responsables non seulement de l'hôpital Saint-Abraham mais aussi de l'église Saint-Jean-Baptiste et du béguinage du Cheval Bai, de même que des pauvres de la paroisse et éventuellement des enfants trouvés.

Le patrimoine de l'hôpital provenait essentiellement de donations et de legs, il était géré par le receveur et contrôlé par les quatre maîtres et la cour des tenants. Suite à des passages militaires en 1687 et 1746 et des famines, les revenus des biens domaniaux diminuèrent.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le nombre de lits à Saint-Abraham varia de 33 à 45 avec vraisemblablement deux personnes ou plus par matelas.

Au début du XVIIIe siècle, la moyenne annuelle des malades s'élevait à 103, et, la moyenne journalière à 105 patients.

### *BEGUINAGE DU CHEVAL BAI*

Le béguinage du Cheval Bai dit aussi de Saint-Jean-Baptiste qui jouxtait l'hôpital Saint-Abraham, était administré par les maîtres de cet établissement.

Pour être admise comme béguine, il fallait être ressortissante de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, célibataire ou veuve. Elles étaient recrutées aussi parmi les servantes du curé et de l'hôpital. Nommées par le pasteur et les maîtres de Saint-Abraham, elles étaient astreintes à certaines obligations: prestation du serment d'admission, assistance à la grand-messe les dimanches et jours de fête, récitation journalière du chapelet, passer la nuitée dans leurs maisons avec charge de les entretenir, et nettoyage de l'église Saint-Jean-Baptiste. Le Cheval Bai était fermé à 20 heures en hiver et 21 heures en été. Les clés étaient confiées à deux fidèles de la paroisse.

La dotation du béguinage faite par l'hôpital Saint-Abraham, s'élevait à une rente annuelle d'abord de 29 muids ensuite de 32 muids d'épeautre avec des avantages en nature: charbon, viande, poulet, vin, bière. Le tout était géré par un receveur, nommé à vie, spécialement requis pour cette mission. Le béguinage connut une existence assez difficile suite à de nombreuses querelles avec les maîtres de Saint-Abraham dont dépendait son existence financière.

### *EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE*

Le curé de Saint-Jean-Baptiste était élu à vie par l'ensemble des paroissiens propriétaires et son installation canonique était faite par le prévôt de la cathédrale Saint-Lambert, archidiacre de Liège. Il avait le droit de conférer les sacrements de baptême, de mariage, et d'extrême-onction. Un marguillier, un sous-marguillier et un fossier étaient à sa disposition.

Le receveur de l'église choisi de la même manière que le pasteur, était en fait le gestionnaire du patrimoine de l'église, chargé de la perception des revenus des nombreux autels.

Les six chapelains de Saint-Jean-Baptiste, annuels et mercenaires, étaient désignés par le curé et les maîtres de Saint-Abraham. La reconduite de leurs fonctions devait se faire avec l'accord préalable des personnes susdites. Les chapelains après avoir prêtés serment à l'église et à l'hôpital et jurés obéissance, étaient contraints à certaines obligations: conservation du patrimoine, célébration des messes fondées et assistance obligatoire aux heures canoniales, et, bien entendu, tenus à résidence.

Le conseil de fabrique de l'église comprenait le curé, les directeurs de Saint-Abraham et parfois, en sus, la cour des tenants.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

La conservation des archives des hôpitaux de Saint-Abraham, de Saint-Guillaume, des saccites et du béguinage du Cheval Bai était du ressort des maîtres de Saint-Abraham. Les archives de Saint-Abraham et des autres établissements étaient gérées par le receveur de cet hôpital et regroupées dans un local requis à cet effet.

Elles subirent malheureusement des pertes importantes lors du sac de Liège par Charles le Téméraire en 1468.

### ACQUISITION

En 1895, la Commission des Hospices civils, héritière légitime de Saint-Abraham, déposa le fonds aux Archives de l'État à Liège.

---

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives conservées sont pratiquement indissociables. C'est pourquoi, nous nous sommes montrée très vigilante et avons précisé le cas échéant le ou les établissements mis en cause.

L'hôpital saint-Abraham occupe dix-neuf mètres de rayonnage et s'étend sur une période comprise entre 1240

<sup>6</sup>

et 1816

<sup>7</sup>

.

Lors du relevé de 1992 tenant compte de l'inventaire du début du XXe siècle, Saint-Abraham comprenait 1 carton de chartes, 219 registres et 28 liasses de documents à reclasser. Le tout rédigé sommairement et parfois erronément.

Après classement, les archives se répartissent de la façon suivante: 1 boîte de 51 chartes, 54, si l'on tient compte des parchemins joints en transfixe, 228 registres, 277 dossiers et parmi eux quelques pièces; bilan 556 articles.

Par souci de clarté, nous avons adopté une numérotation continue dans l'inventaire.

La première partie, le chartrier (n° 1 à 51) se présente sous forme de liste, où chaque parchemin dûment numéroté et daté est suivi du nom de son auteur et de la cote de l'inventaire sous laquelle il est décrit

<sup>8</sup>

. Nous avons relevé 13 actes émanant des échevins de Liège, 3 actes des princes-évêques de Liège dont 2, fait rarissime, sont signés et 1 du légat pontifical. Le chartrier débute en 1269 et se termine en l'an 1718.

La deuxième partie (n° 52 à 284) réunit les documents relatifs à l'organisation interne et la gestion des biens. Laquelle préfigure sous une forme succincte la quatrième partie. La deuxième partie concerne les archives propres à l'hôpital mais aussi la gestion de celles des hôpitaux de Saint-Guillaume et des saccites, sans oublier le béguinage du Cheval Bai, la cure et l'église de Saint-Jean-Baptiste de Liège.

La troisième partie (n° 285 à 303) s'occupe des 21 familles bienfaitrices de l'hôpital Saint-Abraham.

La quatrième partie (n° 304 à 556) comprend les biens soit en général soit le

---

<sup>6</sup> Voir n° 69.

<sup>7</sup> Voir n° 92.

<sup>8</sup> La barre oblique située entre 2 numéros signifie "entre".

-  

---

  
plus souvent classés par commune telles qu'elles sont décrites par Houet<sup>9</sup>

. Entre parenthèses, le lecteur trouvera leur nouvelle dénomination. Les numéros 423 à 486 concernent Liège. L'identification des rues de la cité s'est faite grâce au travail magistral de Théodore Gobert<sup>10</sup>

.  
  
La cinquième et dernière partie comporte des annexes: liste de 47 plans; liste des sceaux; liste des signatures des princes-évêques de Liège; tableau de concordance des 228 registres.

---

9 Communes de Belgique, Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, 4 tomes, Bruxelles, 1980-1981.

10 GOBERT (Théodore), Liège à travers les âges, les rues de Liège, Liège, 1924-1929, 6 tomes in-4°.



---

## Description des séries et des éléments

### HÔPITAL DE SAINT-ABRAHAM DIT AUSSI DE SAINT-JEAN-BAPTISTE (LIÈGE)

1 Carton de Chartes, 1 carton, 1269-1718?.

2 Répertoire de documents, 1677.

### *3 - 4 STOCK, 1281-1691*

3 1281-1691.

4 1342 (pas en place en 1975).

5 Vieux stock de papiers, 1470.

6 Stock renouvelé en 1480 et 1550.

7 Stock formé en 1550.

8 Stock Bauduin de Roloux, 1602.

9 Stock renouvelé en 1602.

10 Stock renouvelé en 1563-1733.

11 Stock renouvelé en 1724.

12 Tableau des revenus et charges, 1724.

12 /BIS Cour des tenants, 1470-1505.

### *13 - 17 COUR DES TENANTS, 1511-1766*

13 1511-1539.

14 1642-1677.

15 1585-1648.

16 1688-1734.

17 1741-1766.

18 Recès et stuits, 1609-1639.

*19 - 26 RECÈS, 1609-1794*

- 19 1609-1639.
- 20 1640-1660.
- 21 1660-1682.
- 22 1685-1695.
- 23 1695-1716.
- 24 1716-1737.
- 25 1762-1779.
- 26 1779-1794.

*27 - 40 BAUX, 1468-1795*

- 27 1468-1510.
- 28 1516-1581.
- 29 1582-1604.
- 30 1592-1607.
- 31 1609-1651.
- 32 1651-1665.
- 33 1666-1698.
- 34 1521-1774.
- 35 1699-1733.
- 36 1733-1778.
- 36 /BIS 1734-1764.
- 37 1764-1773.
- 38 1773-1789.
- 39 1775-1795.



---

40	1789-1795.
41	Relevé des baux, 1547.
42	<i>42 - 131 RENTES-TRESCENS, 1547-1798</i> 1547.
43	1618-1625.
44	1626-1634.
45	1642-1643.
46	1657.
47	1649.
48	1650.
49	1651.
50	1653.
51	1654.
52	1655.
53	1656.
54	1657.
55	1658.
56	1659.
57	1160.
58	1661.
59	1662.
60	1663.
61	1664.
62	1665.

---

63	1666.
64	1667.
65	1668.
66	1669.
67	1670.
68	1671.
69	1672.
70	1674.
71	1675.
72	1676.
73	1677.
74	1678.
75	1679.
76	1680.
77	1681.
78	1682.
79	1683.
80	1684.
81	1685.
82	1686.
83	1687.
84	1688.
85	1689.
86	1690.
87	1691.

---

88	1692.
89	1693.
90	1694.
91	1695.
92	1697.
93	1698.
94	1699.
95	1700.
95 /BIS	1701.
96	1702.
97	1703.
98	1704.
99	1706.
100	1707.
101	1708.
102	1716.
103	1717.
104	1718.
105	1719.
106	1720.
107	1721.
108	1722.
109	1723.
110	1724.

---

111	1725.
112	1726.
113	1727.
114	1728.
115	1729.
116	1730.
117	1731.
118	1732.
119	1733.
120	1734.
121	1736.
122	1737.
123	1738.
124	1739.
125	1741.
126	1742.
127	I. 1744-1759.
128	II. 1744-1759.
129	I. 1760-1780.
130	II. 1760-1780.
130 /BIS	1781-1798.
131	1782-1798.
132	<i>132 - 138 CENS ET CHAPONS, 1542-1622</i> 1542.

---

133	1548.
134	1552-1556.
135	1567-1579.
136	1580-1594.
137	1595-1604.
138	1605-1622.
	<i>139 - 146/BIS RENTES EN VIN, 1452-1737</i>
139	1452-1460.
140	1563-1573.
141	1574-1596.
142	1597-1616.
143	1617-1642.
144	1649-1671.
145	1672-1689.
146	1690-1737.
146 /BIS	Revenus, 1797 - an 11.
	<i>147 - 187 COMPTES GÉNÉRAUX, 154 - AN XI</i>
147	1542-1557.
148	1615.
149	1649-1650.
150	1668.
151	1679.
152	1704-1705.
153	1706.

---

154	1707.
155	1708.
156	1711.
157	1712.
158	1713.
159	1714.
160	1731.
161	1732.
162	1733.
163	1734.
164	1735.
165	1736.
166	1737.
167	1738.
168	1739.
169	1771.
170	1772.
171	1773.
172	1777.
173	1778.
174	1780.
175	1785-1786.
176	1786.
177	1787.
178	1793-1795.

---

179	1795.
179 /BIS	1795.
180	an V.
181	ans V - VI.
182	an VI - VII.
183	an VII - VIII.
184	an VIII.
185	an IX.
186	an X.
187	an XI.
	<i>188 - 199 JOURNAL DES RECETTES DES RENTES ET TRESCENS, 1681-1791</i>
188	1681-1689 I.
189	1681-1689 II.
189 /BIS	1689-1698.
190	1690-1695 I.
191	1690-1695 II.
192	1695-1705 I.
193	1695-1705 II.
193 /BIS	1706-1716.
194	1717-1728.
195	1729-1740.
196	1781-1786.
197	1785-1789.

- 
- 198 1786-1790.
- 199 1790-1791.
- 200 - 205 *MANUEL DES RECETTES, 1721-1781*
- 200 1721-1737.
- 201 1737-1750.
- 202 1741-1757.
- 203 1750-1770.
- 204 1770-1778.
- 205 1778-1781.
- 206 Rentes de l'hôpital des Lesses.
- 207 Liasse de testaments.
- 208 - 212 *RESTANCES, 1636-1793*
- 208 1636.
- 208 /BIS 1636.
- 208 /TER 1642.
- 209 1642.
- 210 1714 I.
- 211 1714 II.
- 212 1793.
- 213 - 217 *REGISTRES AUX REQUÊTES ET GRÂCES, 1655-1793*
- 213 1655-1662.
- 214 1662-1678.
- 215 1678-1687.
- 216 1687-1719.



- 
- 
- 217 1719-1793.
- 218 Registres aux gages des suppôts?, 1783-1797.
- 219 Tréfonds, 1775-1797.
- LIASSES*
- 220 Biens à Alleur, Amay, Angleur, Ans, Awans.
- 221 Biens à Awans et Ayeneux.
- 222 Biens à Bassenge, Bergilers, Berleur, Biers, Bléret, Bovegnistier, Boverie, celles, Cerexhe, Chokier, Clermont, Emael.
- 223 Biens à Embourg, Falle-Meer, Ferme, Fexhe-Slins, Fize-le-Marsal.
- 224 Biens à Héron, Fooz, Keeren, Genoels-Elderen, Glains, Glons, Gossoncourt, Goyer, Grâce, Grand-Looz, Grandville, Grivegnée.
- 225 Biens à Haccourt, Hanneffe, Herk Saint-Lambert, Herderen, Hermée, Herstal.
- 226 Biens à Herstal.
- 227 Biens à Hertstal, Heure-le-Romain, Heure-le-Tixhe, Hodeige, Hognoul, Hollogne-sur-Geer, Hollogne aux-Pierres, Horion, Horpmael, Houtain Saint-Siméon, Huy.
- 228 Biens à Jeneffe, Jemeppe, Jesseren, Jupille, Juprelle, Kemexhe, Lantin, Lantremange, Lens, Liège.
- 229 Biens à Liège II.
- 230 Biens à Liège III.
- 231 Biens à Liège (II) Liers, Loncin.
- 232 Biens à Millen I.
- 233 -B. Biens à Millen II.
- 234 Biens à Millen III.
- 235 Biens à Millen IV.
- 236 Biens à Nivelles, Lanaye, Lixhe (un registre visitation), 1491.

- 
- 237 Biens à Nederheim, Naye, Nivelles.
- 238 Biens à Naye, Nivelles (II).
- 239 Biens à Nivelles, Osborne, Odeur, Ognée, Oleye, Ougrée, Oreye, Oupeye, Otrenge.
- 240 Biens à Othée, Parfondvaux.
- 241 Biens à Peville, Pousset, Ramioul, Roclenge, Rocour, Roloux, Saint-George, Saive, Thys, Tilleur.
- 242 Biens à Villers-l'Évêque, Villers Saint-Siméon, Vivegnis.
- 243 Biens à Vivegnis, Voroux-Goreux, Voroux-lez-Liers.
- 244 Biens à Vottem I.
- 245 Biens à Vottem II.
- 246 Biens à Waremme, Warfusée, Waroux, Wonck, Xhendremael.
- 247 247 - 248 ACTIONS CONTRE DÉBITEURS, 1690-1737  
1690-1699. registre
- 248 1717-1737. registre
- Pièces à classer: 1 portefeuille.